

# Les inégalités à l'école

---

## Déclaration du groupe Environnement et nature

Le groupe environnement et nature regrette le peu de temps accordé au débat sur l'avis, mais remercie le rapporteur Xavier Nau, pour le travail de qualité qui a été fait avec toute la section sur cette première saisine.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun, comme précisé dans le code de l'éducation, afin de permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. Ces objectifs ambitieux sont mis à mal par la progression des inégalités, alors que l'éducation devrait permettre de les réduire. Nous sommes à l'aube de transformations importantes de notre société et de nos modes de vie. Or, les sociétés qui s'adaptent sont celles qui ont un bon niveau d'éducation.

Pour ne pas obérer significativement nos chances d'évolution, il est impératif de s'attaquer d'une manière volontariste aux inégalités à l'école, comme le propose l'avis.

Le groupe environnement et nature soutient particulièrement les éléments suivants :

- le retour à une conception sociale et territoriale de l'éducation prioritaire, avec l'utilisation des établissements scolaires comme lieu de vie sociale, en les ouvrant aux autres acteurs (parents, collectivités) ;
- dans le prolongement de cette idée, l'amélioration nette et urgente des relations parents/écoles, en éducation prioritaire, mais pas seulement, les préconisations liées au constat d'insuffisance de la formation professionnelle et continue des enseignants.

Notre groupe réaffirme l'importance de la prise en compte du milieu social, économique, environnemental dans lequel sont immergés les établissements scolaires, et celle de favoriser les liens entre les différents acteurs. L'éducation nationale ne peut fonctionner en vase clos et doit pouvoir profiter de toutes les bonnes volontés et initiatives, plus particulièrement dans les quartiers défavorisés. Aussi, le développement de partenariats avec les collectivités et les associations de terrain est-il une piste intéressante et insuffisamment explorée. De nombreux dispositifs existent et le CESE doit recommander l'évaluation et la mise en cohérence de ces derniers.

De même, il est judicieux de faire une place réelle dans le système éducatif aux dispositifs de type classe de découverte (classe verte, classe de mer etc.) qui sont censés apporter un regard différent sur le monde qui nous entoure, d'autant plus importants dans les grands centres urbains où se concentrent les inégalités. Les partenaires associatifs ne manquent pas pour œuvrer dans ce sens.

Les deux points évoqués à l'instant ont fait l'objet d'amendements par le groupe environnement et nature, nous remercions le rapporteur de les avoir intégrés à l'avis.

Pour finir, le groupe souhaite dire un mot sur le socle commun. Au-delà des préconisations de l'avis sur le sujet que nous partageons, il est grand temps de considérer que le socle commun d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui ni de demain. Ouvrir le socle commun et le mettre régulièrement en adéquation avec les évolutions de la société est un enjeu dont il faut se saisir. Les enjeux climat, biodiversité n'apparaissent pas alors qu'ils seront déterminants pour les générations futures.

En cette rentrée morose, marquées par les suppressions de postes, la lutte contre les inégalités à l'école mérite plus que jamais une volonté politique forte. Le groupe environnement et nature, considérant que ce texte est un pas en avant, a voté l'avis.